

Les transports Michel contraints de lever le pied

by La Tribune - vendredi, février 02, 2001

<https://www.correspondances.fr/les-transports-michel-contraints-de-lever-le-pied/>

Deux filiales du transporteur font l'objet de 138 retraits temporaires de licence pour infractions aux conditions de travail et à la sécurité.

Par arrêté du 27 décembre 2000, la préfecture de la région Lorraine a retiré pour une durée de huit mois 18 licences à la SA Transports Georges et Schmitt, filiale des transports Michel basés à Fléville-devant-Nancy (54). Cette décision fait suite à 139 infractions constatées entre 1997 et 1999, essentiellement pour dépassements de temps de conduite journaliers et hebdomadaires. En novembre, une autre filiale du groupe Michel, la société Debaux, qui emploie 600 salariés à Livron (Drôme), a été sanctionnée pour les mêmes motifs. Elle s'est vu retirer 120 licences pour une durée de deux mois.

En Lorraine comme dans le Rhône, ces suspensions ont été prononcées suite à la réunion du comité régional des transports, chargé d'intervenir à titre préventif en cas de manquements graves et réitérés à la législation sur les conditions de travail et à la sécurité. Tout en reconnaissant le caractère presque banal de ces infractions dans le domaine du transport, les syndicats du groupe soulignent « *l'attitude infractionniste* » de leur employeur.

Climat social tendu

Les sanctions interviennent dans un climat social tendu, les représentants du personnel estimant avoir été informés « *à la hussarde* », fin décembre 2000, de la reprise par Michel du groupe Transalliance, que la PME familiale avait intégré en 1995. Propriété du Consortium de Réalisation du Crédit Lyonnais (CDR), Transalliance constitue, avec 2,9 milliards de francs (442 millions d'euros) de chiffre d'affaires pour 3.400 salariés, le numéro quatre des transports français. Le groupe Michel - 800 millions de francs, soit 122 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 1.200 salariés - a pris le contrôle de 53 % du capital de son ex-maison mère. Philippe Michel et son fils Alexandre, respectivement PDG de Transalliance et PDG d'une demi-douzaine de filiales, devront faire face à une centaine de procédures engagées par les organisations syndicales auprès des tribunaux prud'hommaux de Lyon, Rouen, Grenoble, Nancy et Dieppe.